

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**Séance du 27 juin 2023

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier CHIVOT, doyen d'âge.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Bornard J.

Délibération : 2023-021**Objet : Election du Maire.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu les élections partielles qui se sont déroulées les 11 et 18 juin 2023 à la suite de la démission du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder de nouveau à l'élection du Maire en cours de mandat,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

A obtenu :

Mme Elisabeth JEAMBENOIT Quinze 15 voix

Madame Elisabeth JEAMBENOIT ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamé Maire.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré

de jours mois et ans que dessus,

La Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD

ef

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 juin 2023.